

211C1186

FR0000044901-OP024-RO08

7 juillet 2011

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

INTERCALL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 5 juillet 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société INTERCALL, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société Financière LR, contrôlée par M. Lionel Rozenberg (cf. D&I 211C1158 du 5 juillet 2011).

La note d'information conjointe des sociétés Financière LR et INTERCALL (visa n°11-285 en date du 5 juillet 2011) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **8 au 21 juillet 2011 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **22 juillet 2011**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions INTERCALL non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions INTERCALL sera reprise le 8 juillet 2011.